

Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2024-018
	Séance du : 23/12/2024
Rapport d'orientation budgétaire et vote du budget primitif 2025	

Le vingt-trois décembre 2024, à quinze heures, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Cité Européenne du théâtre se sont réunis à l'hôtel d'Aurès, 14 rue Eugène Lisbonne, sur convocation régulière conformément aux statuts.

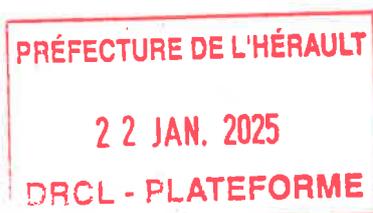
Présents : M. Michaël Delafosse, Mme Tasmine Akbaraly, M. Genies Balazun, Mme Véronique Brunet, M. Renaud Calvat, Mme Jacqueline Galabrun-Boulbes, Mme Florence March, Mme Agnes Robin, M. Michel Roussel, M. Jackie Vilasèque

Représentés : M. Eric Penso, M. Michel Roussel

Excusés :

Autres participants : M. Roquart Stéphane, M. Biancamaria Sylvain

Président de séance : M. Michaël Delafosse



Considérant :

Que le budget primitif est établi conformément aux objectifs stratégiques et aux missions de l'EPCC Cité Européenne du Théâtre et des arts associés - Domaine d'O - Montpellier tels qu'ils figurent dans les statuts de l'établissement en tenant compte :

- Des prévisions de recettes, incluant les dotations de ses membres, les subventions, les produits propres, et les autres sources de financements ;
- Des dépenses nécessaires pour le fonctionnement, l'investissement et la réalisation des projets, spectacles, événements et festivals prévus,

L'exposé fait par le Président présentant les grandes lignes du projet de budget ;

Après avoir pris connaissance du Rapport d'orientation budgétaire 2025 et du projet de budget primitif, joints en annexe à la présente délibération,

Le Conseil d'Administration, après en avoir débattu et délibéré, décide d'approuver le Rapport d'orientation budgétaire 2025 et le budget primitif 2025 joints en annexe.

Le directeur général est chargé de l'exécution du budget primitif ainsi approuvé dans le respect des dispositifs légaux et réglementaires applicables, et de rendre compte régulièrement de son exécution au Conseil d'Administration.

Annexe 1 – Rapport d'orientation budgétaire 2025

Annexe 2 – Budget primitif 2025

Fait à Montpellier, le 23 décembre 2024,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

22 JAN. 2025

DRCL - PLATEFORME

Annexe 1 – Rapport d’Orientation Budgétaire 2025

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT
22 JAN. 2025
DRCL - PLATEFORME

Introduction

Ce premier budget primitif répond aux ambitions fixées par le conseil d’administration et aux missions définies par les statuts de l’Etablissement Public de Coopération Culturelle Cité Européenne du Théâtre.

Ce rapport d’orientation budgétaire se veut un guide stratégique éclairant les choix et les priorités pour 2025. Les chiffres présentés ici permettent d’appréhender les enjeux financiers, humains et opérationnels auxquels l’EPCC devra faire face pour sa première année d’activité. Ils servent également à poser les bases d’une gouvernance consolidée, garantissant une mise en œuvre harmonieuse des missions culturelles confiées à cette nouvelle institution.

Ce premier budget a été conçu dans un contexte financier contraint marqué par une inflation forte, ces dernières années, du coût des marchandises, des prestations et de l’énergie. Il a été construit afin de proposer un disponible artistique ambitieux au service d’un projet culturel exigeant, populaire et généreux.

Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chapitre 011) : 2 462 220 euros

Les charges à caractère général pour l’année 2025 proposées sont évaluées pour permettre :

- De couvrir les charges structurelles de fonctionnement : fluides, assurances, fournitures diverses, frais de déplacements, services informatiques.
- De mettre en œuvre la programmation artistique de la saison et des festivals en 2025 : contrats de cessions, per diem, locations techniques, activités liées aux relations publiques, à la formation et à l’EAC, dépenses de communication.

Masse salariale (chapitre 012) : 3 336 611 euros

Les prévisions budgétaires relatives aux frais de personnel pour l’année 2025 ont été élaborées en tenant compte des besoins opérationnels et stratégiques liés à la reprise de personnel de deux structures préexistantes et aux besoins humains nécessaires pour répondre aux missions fixées par les statuts.

Pour ce budget primitif, il est ainsi proposé de partir d’une masse salariale consolidée des deux structures et couvant :

- Les postes permanents inscrits au tableau des effectifs
- Les postes à durée déterminée nécessaires à la mise en œuvre de la programmation artistique (saison et festival)
- Le recours à des salariés en CDD ou intermittents pour le fonctionnement courant de l’établissement

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 40 000 euros

Charges financières (chapitre 66) : 55 000 euros

Dotations aux provisions et dépréciation : 3 500 euros

Opération d'ordre transfert entre sections : 130 000 euros

Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges (chapitre 013) : 15 000 euros

Ventes de produits (chapitre 70) : 1 050 000 euros

Ce chapitre rassemble notamment les produits issus de la billetterie générée par la vente des places pour les spectacles de la saison (250 000 euros) et du festival (350 000 euros), de l'accueil des festivals et de la location d'espaces (267 000), ainsi qu'un prévisionnel prudent sur des recettes de mécénat.

L'inscription de ces recettes est volontairement prudente, compte tenu de l'année de transition et du lancement tardif de la saison.

Subventions d'exploitation (chapitre 74) : 4 865 000 euros

Ce chapitre rassemble les produits liés à la contribution des membres (la Métropole 4 540 000 euros et l'Etat 485 000 euros en application des statuts) et les subventions (notamment l'aide régionale de 90 000 euros).

D'autres aides pourront être inscrites au budget par décision modificative au cours de l'année et en fonction des notifications d'aides qui pourraient intervenir (plusieurs demandes sont en préparation auprès de l'ONDA, Institut français).

Ce premier budget prend également en compte :

- Une subvention de 90 000 euros qui avait été attribuée la Métropole en 2024 pour la préfiguration de l'EPCC.
- Un remboursement de l'aide exceptionnelle attribuée par la Métropole en 2024 pour faire face aux difficultés financières et de trésorerie (915 000 euros attribués à l'EPIC du domaine d'O et à l'association Printemps des comédiens, en avance des aides prévues à partir de 2025.) Il est envisagé que ce remboursement s'étale sur plusieurs exercices, il serait établi en 2025 à 250 000 euros.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 30 000 euros

Opération d'ordre - transfert entre sections : 130 000 euros

Conclusion

Le budget prévisionnel pour 2025 est équilibré, reflétant les efforts réalisés pour répondre aux contraintes financières tout en soutenant les ambitions du nouvel EPCC.

Un travail sera mené tout au long de l'année pour préciser certains postes budgétaires par voie de décisions modificatives. Ces ajustements viseront à garantir une gestion rigoureuse et adaptée aux enjeux de cette première année de fonctionnement.

Annexe 2 – Budget primitif 2025

BUDGET PRIMITIF 2025 EPCC Cité Européenne du théâtre et arts associés

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025
011	Charges à caractère général	2 462 220 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 336 611 €
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	40 000 €
66	Charges financières	55 000 €
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions et dépréciation	3 500 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	
022	Dépenses imprévues	62 669 €
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opération ordre transfert entre sections	130 000 €
043	Opération ordre intérieur de la section	
D 002	Résultat reporté ou anticipé	
	Total des dépenses d'exploitation cumulées	6 090 000 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025
013	Atténuations de charges	15 000 €
70	Ventes produits	1 050 000 €
73	Produits issus de la fiscalité	
74	Subventions d'exploitation	4 865 000 €
75	Autres produits de gestion courante	30 000 €
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions et dépréciations	
042	Opération ordre transfert entre sections	130 000 €
043	Opération ordre intérieur de la section	
R 002	Résultat reporté ou anticipé	
	Total des recettes d'exploitation cumulées	6 090 000 €